



Doc. 13230
24 juin 2013

L'évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement du Maroc

Amendement¹ n° 5

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 8.7, insérer le paragraphe suivant:

« appelle le parlement à protéger les droits de l'homme des réfugiés et des autres migrants en adoptant des lois sur l'asile et sur les droits sociaux des migrants, et en surveillant leur mise en œuvre. »

Déposé par:

STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC
ACKETOFT Tina, Suède, ADLE
CEDERBRATT Mikael, Suède, PPE/DC
GROTH Annette, Allemagne, GUE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
KORUN Alev, Autriche, SOC
WERNER Katrin, Allemagne, GUE
WURM Gisela, Autriche, SOC

1. 2013 - Troisième partie de session

